

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 2 octobre 2020 dans les locaux de l'EPF NORMANDIE, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence du représentant de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** la délibération adoptée le 19 décembre 2013 par le Bureau du Conseil d'Administration acceptant la prise en charge, à la demande de la **Communauté d'Agglomération Seine Eure** d'un périmètre opérationnel de restructuration urbaine dénommé "Site CINRAM", sur le territoire de la commune de LOUVIERS,
- VU** la décision d'acquisition du 13 juillet 2017 incluant au périmètre du projet un ensemble immobilier contigu au site principal (ZA n° 218 et 318)
- VU** la délibération adoptée le 11 mars 2019 acceptant un changement de catégorie de portage pour le site principal du projet de 5 à 10 ans
- VU** le Programme d'Action Foncière liant la Communauté d'Agglomération Seine Eure à l'EPF Normandie en date du 11 juin 2019,
- SOUS RESERVE** de la production d'une délibération adoptée par le Conseil Communautaire, sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie afin d'étendre ce périmètre de prise en charge, et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans,
- VU** l'estimation du bien établie par France Domaine le 19 septembre 2019,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**

D'acquérir, à la demande de la **Communauté d'Agglomération Seine Eure** (Eure), deux parcelles bâtie et non bâtie, situées en zone d'activité économique, à proximité immédiate de l'ancien site « CINRAM », sises 36 avenue Winston Churchill et 11 rue des Entrepôts à Louviers, cadastrées section **ZA n°s 267 et 185** pour une contenance totale de 10 285 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles sont destinées, après intervention dans le cadre du fonds friches, à étendre le périmètre de prise en charge du secteur opérationnel de renouvellement urbain et de développement économique dénommée "Site CINRAM", sur le territoire de la commune de Louviers.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est majorée de 1 770 000 € pour être fixée à **5 900 000 € (Compte 924 112 - PAF CASE – Site CINRAM)**.

Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté d'Agglomération Seine Eure

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

**S. LECORNU**

**L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"**

**Dominique LEPETIT**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

**G. GAL**

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

**06 OCT. 2020**